



22DS08

DROIT SOCIAL

NOUVEAU

# PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES & LES FAITS DE HARCELEMENT AU TRAVAIL

## Contexte

En tant que manager, représentant du personnel, référent sexisme et harcèlement sexuel ou médecin du travail, vous avez l'obligation de protéger et accompagner les salariés victimes de faits de harcèlement et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

Quelles sont les clés pour comprendre et lutter efficacement contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes en milieu professionnel.

## Objectifs / Compétences visées

- Savoir mobiliser les différents acteurs afin de mettre en place des actions de sensibilisation en matière de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Savoir intervenir dans le cadre d'un signalement de situation de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Savoir orienter les salariés vers le bon relai
- Connaître le cadre réglementaire

## Contenu

- **Le harcèlement au travail : de quoi parle-t-on?**
  - Connaître les différents types de harcèlement  
Qu'est-ce que le harcèlement ? / Les différents types de harcèlement : physique, moral, sexuel... / Les agissements sexistes / Les autres types d'infraction / Faire la différence entre le harcèlement sexuel et la séduction
  - Les différents types de harceleurs  
Le supérieur hiérarchique, encadrement / Le collègue de travail / La personne externe à la structure: le résident ou sa famille...
  - Les conséquences du harcèlement  
Les enjeux humains / Les enjeux socioéconomiques / Les enjeux juridiques
- **Le cadre réglementaire et législatif**
  - La responsabilité pénale du harceleur
  - La responsabilité de l'employeur  
Les obligations de l'employeur / la désignation du référent
- **Savoir agir et réagir face à une situation de harcèlement sexuel**
  - Suivant l'effectif de l'entreprise
  - Les différentes étapes à suivre en cas de signalement
  - L'enquête en cas de suspicions de harcèlement sexuel
  - Les droits d'alerte du CSE
  - Les délais de sanction
- **Savoir identifier les principes de prévention des risques du harcèlement et des agissements sexistes**
- **Identifier les différents acteurs**

### Date(s) & Lieu(x)

12 mai 2022 - Montpellier

### Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

### Tarif(s)

295 € - Adhèrent  
365 € - Non-adhèrent

### Public

Dirigeants, cadres intermédiaires, personnel en charge des ressources humaines, référents CSE

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 10 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support et guide pratique et juridique remis aux participants

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis. En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

### Intervenant.e

Christelle CHAUVEAU, intervenante en prévention des risques professionnels

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

